



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

qualité

Question écrite n° 81805

Texte de la question

M. Gilles Artigues attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le fait que, pour le traitement des eaux, nos voisins européens utilisent un flocculent à base d'alginate. Ce produit naturel est interdit par la réglementation française, ce qui oblige nos stations à utiliser un produit à base d'aluminium : notre eau « potable » est donc polluée par cette substance. Connaissant actuellement l'extrême toxicité cumulative de l'aluminium, qui ne s'évacue pas de l'organisme, il lui demande, en conséquence, les dispositions qu'elle entend prendre afin que cette réglementation dangereuse soit modifiée pour tenir compte, rapidement, des risques qu'elle fait encourir à la population.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Artigues](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81805

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11918